

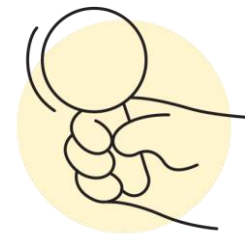
Mise au concours

**Bourses pour des
résidences de
recherche artistique**

Juin 2023



But



Soutenir les **projets de recherche artistique**, principalement :

- > D'un-e artiste professionnel-le fribourgeois-e* en partenariat avec une structure (lieu) d'accueil fribourgeoise (**TANDEM**)

*ou groupe (en principe max. 2 personnes)

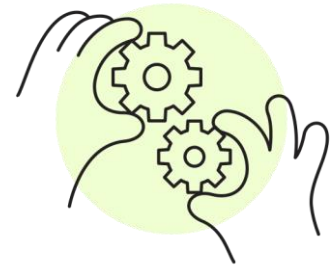
A titre exceptionnel :

- > D'un-e artiste professionnel-le fribourgeois-e* **indépendant-e** sans partenariat avec une structure d'accueil (sans lieu) (**SOLO ARTISTE**)

*ou groupe (en principe max. 2 personnes)

- > D'une structure fribourgeoise avec un-e artiste externe au canton (**SOLO HÔTE**)

Eligibilité (1)



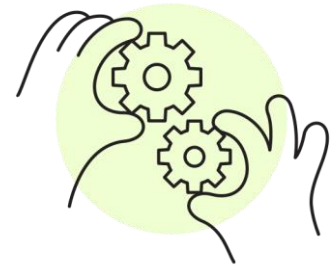
Projet :

- > Recherche artistique personnelle ambitieuse et inédite
- > En 2024
- > Sur une durée de 3 ou 4 semaines à plein-temps ou équivalent (temps partiel)
- > Facultatif : avec une valorisation publique

Artiste :

- > Domicilié-e et actif-ve dans le canton de Fribourg
- > Professionnel-le
- > *Pour les projets SOLO ARTISTE, pouvoir justifier d'un statut d'indépendant-e*

Eligibilité (2)



Structure d'accueil :

Les structures d'accueil doivent être agréées par le SeCu sur la base d'une demande par mail (fribourg-culture@fr.ch) et selon les critères suivants :

- > Personne morale de droit privé sise dans le canton de Fribourg
- > Proposant des prestations administratives professionnelles (notamment capacité de salarier)
- > Proposant des prestations techniques et culturelles professionnelles (permanentes ou ponctuelles)
- > Disposant de locaux équipés pour la discipline artistique concernée
- > Soutenue par au moins une collectivité locale

Déposer une candidature (1)



Les candidatures doivent être déposées via le portail en ligne du SeCu (www.myfribourg-culture.ch) comme suit :

	TANDEM	SOLO ARTISTE	SOLO HÔTE
Projet	Partenariat artiste + structure d'accueil	Artiste (sans lieu particulier)	Structure d'accueil
Dépôt de la demande (REQUÉRANT-E)	Artiste	Artiste	Structure
Frais pris en charge*	Rémunération artiste + charges + frais de la structure	Rémunération artiste + charges	Frais de la structure

* selon les forfaits prévus

Prochain délai de dépôt :
le 31 août 2023

Déposer une candidature (2)



Les candidatures doivent présenter les éléments suivants :

- > **Description** du projet de recherche (nombre de semaines souhaitées, rythme/taux d'activité et période concernée, discipline(s), thème(s) de la recherche, justification du caractère inédit et, le cas échéant, pertinence entre projet et structure d'accueil)
- > **Budget** détaillé selon les forfaits et plafonds du SeCu
- > **CV** de l'artiste
- > *TANDEM : **lettre d'intention** de la structure d'accueil partenaire avec précision des prestations*
- > *SOLO ARTISTE : confirmation du **statut d'indépendant-e***
- > Description de la valorisation publique du projet de recherche (encouragée, mais pas obligatoire)

Forfaits et plafonds



	TANDEM	SOLO ARTISTE	SOLO HÔTE
Frais de la structure (locaux, administration, etc.)	500 CHF / semaine au max. (selon frais effectifs)	-	500 CHF / semaine au max. (selon frais effectifs)
Salaire brut artiste (y. c. vacances)	1250 CHF / semaine	-	-
Charges sociales artiste salarié-e*	150-200 CHF / semaine (selon frais effectifs)	-	-
Forfait artiste indépendant	-	1400 CHF / semaine	-

* AVS/AI/APG et AC + LPP

Evaluation des projets



Les candidatures seront évaluées de manière **comparative** par un **jury** sur la base des critères principaux suivants :

- > **Parcours** artistique de l'artiste
- > Implication du/de la requérant-e dans la **vie culturelle** du canton
- > Intérêt du projet de recherche pour le **parcours professionnel** de l'artiste
- > Caractère **inédit et ambitieux** du projet de recherche
- > **Qualité** du dossier de candidature
- > Le cas échéant, pertinence du **partenariat** avec la structure choisie et potentiel de valorisation du projet de recherche

Questions ?



Plus d'infos sur notre site internet : [ici](#).

Le Service de la culture reste à votre disposition pour toute question (fribourg-culture@fr.ch).

N.B. Ce document est un support de présentation. Seules les bases légales font foi.

Illustrations : Icons8.com